

Institut de Formation des Ambulanciers

FORMATION DES AMBULANCIERS

Campus des Formations Sanitaires VANTEAUX
39 F, rue Camille Guérin
87000 LIMOGES

Directeur : Bruno HIEZ
Responsable : Nathalie LACLAUTRE
Contact : 05.55.05.62.80

CONDITIONS D'ADMISSION :

**Arrêté du 11 avril 2022 modifié relatif à la formation conduisant
au diplôme d'Etat d'ambulancier
Session n° 2 2025 / nombre de places : 25**

Le processus de sélection comprend :

- une admissibilité sur dossier
- un entretien d'admission. Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser un stage de 70 heures (Art. 6)

Attention certains candidats peuvent être selon leur situation dispensés du stage d'observation, de l'admissibilité, et ou de l'entretien.

**Les parcours partiels correspondant à la liste ci-dessous font
désormais partie du processus de sélection (Art. 28)**

Sont concernés :

- 1° Le diplôme d'Etat d'aide-soignant;
- 2° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture;
- 3° Le diplôme d'assistant de régulation médicale;
- 4° Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;
- 5° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles;
- 6° Le titre professionnel d'agent de service médico-social;
- 7° Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger;
- 8° Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical;
- 9° Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne; 10° Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires;
- 11° Le baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises.

Lors du dépôt de leur dossier, **les candidats en situation de handicap** joignent un justificatif médical d'aménagement d'épreuve pour *la sélection et ou la formation si nécessaire*. La possibilité d'accès à la formation est étudiée suite à un rendez-vous avec la responsable de l'IFA **avant la clôture de la sélection**.

Contact : 05 55 05 62 80 - ifa@chu-limoges.fr

PIECES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Une photocopie **lisible** recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ou le passeport en cours de validité ;
- Une photocopie **lisible** recto-verso du permis de conduire, **hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité** ;
- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé par l'ARS ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Selon votre situation :

- La copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ;
- Le cas échéant, la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française ;
- L'attestation de l'employeur pour les personnes ayant exercé au moins un mois en qualité d'auxiliaire ambulancier ou conducteur d'ambulance (en annexe VI) ;
- L'attestation de validation du stage d'observation professionnelle (en annexe IV).

Pièces spécifiques demandées par l'IFA de Limoges

- La fiche de renseignement complétée en ligne que vous aurez imprimée et signée ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- La photocopie de l'attestation d'assuré social en cours de validité ;
- 2 photos d'identité récentes ;
- 2 enveloppes format 16,2 x 22,9 cm libellées à votre adresse (affranchissement 20 g)

Après l'étude de votre dossier et suivant votre situation, vous serez informé par courrier et/ou par mail des modalités de sélection correspondantes.

Limite d'envoi du dossier d'inscription : **16 avril 2025** cachet de la poste faisant foi.

Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier avec accusé réception.

L'ADMISSIBILITE

Le dossier d'admissibilité (Art. 7) comporte les éléments précédemment cités et des pièces complémentaires :

- Une lettre **de motivation** manuscrite (remise dans le dossier d'inscription)
- Un **curriculum vitae** (remis dans le dossier d'inscription)
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation figurant en annexe V*. Ce document n'excède pas deux pages.

Le dossier d'admissibilité est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admissibilité, composés chacun :

- d'un ambulancier diplômé d'Etat en activité professionnelle ou d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier,
- d'un formateur permanent ou d'un directeur en institut de formation d'ambulanciers.

L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation (annexe V)* et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs (Art 7-IV)

SONT DECLARES ADMISSIBLES LES CANDIDATS AYANT OBTENU UNE NOTE SUPERIEURE OU EGALE A 10 SUR 20 (Art. 11) et convoqués à un entretien d'admission (cf : page 4).

Vous devrez obligatoirement présenter à cet entretien l'évaluation du stage de 70 heures (annexe IV)* ou l'attestation d'employeur vous dispensant du stage (annexe VI)*.

Sont dispensés de l'admissibilité sur dossier et peuvent accéder directement à l'entretien d'admission (Art. 8) :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau 4 ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux.

*Vous trouverez à la fin de ce document les annexes de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier

L'ADMISSION

L'entretien d'admission (Art. 10)

D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points.

Il comprend une présentation orale de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation (annexe IV)* lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur (annexe VI)* lorsqu'il en est dispensé (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

L'entretien est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun :

- d'un directeur d'un institut de formation ou son représentant issu de l'équipe pédagogique ;
- d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un ambulancier diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans.

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée.

Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Sont dispensés du stage d'observation :

- Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier, dans les trois dernières années ;
- Les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années. (Remplir l'annexe III).

Sont dispensés de l'admissibilité et de l'entretien d'admission :

- Les candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire (Remplir l'annexe III). **Le processus de sélection comprend uniquement un dossier d'admission dont les pièces sont celles du dossier d'admissibilité, présenté ci-dessus (Art. 9), évalué par le jury d'admission.**

- Les candidats auxiliaires ambulanciers (Art. 14) ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire et titulaires de l'un des diplômes énoncés ci-dessous (Art. 8, 2°) : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.

Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.

*Vous trouverez à la fin de ce document les annexes de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier

INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION

Ouverture et inscriptions : **jeudi 16 janvier 2025**

LES FRAIS D'INSCRIPTION A LA SELECTION SONT DE 100 €

Le règlement s'effectue uniquement en ligne au moment de l'inscription

Retour des dossiers

Les dossiers d'inscription sont à renvoyer uniquement par courrier **au plus tard le 16 avril 2025**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur
Institut de Formation des Ambulanciers (IFA)
CHU DE LIMOGES
2, avenue Martin Luther King
87000 LIMOGES

Vous devez vérifier que la poste a apposé le tampon du jour de l'envoi.

Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier avec accusé réception.

Seuls les candidats ayant renvoyé un dossier papier COMPLET dans les délais seront examinés pour la sélection.

Attention :

- ⇒ Suite au paiement en ligne, attendre la confirmation de votre règlement pour éditer le dossier.
- ⇒ Aucun remboursement des frais d'inscription payés en ligne ne sera effectué.

Information : En fonction de votre statut, il existe plusieurs possibilités de financement :

- Personne en situation d'emploi : employeur, OPCO, CPF...
- Demandeur d'emploi : prise en charge des frais de scolarité par la Région (cf. : note d'information consultable sur la page web d'accueil de l'IFA)

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA SELECTION

- ⇒ La sélection est ouverte pour 25 places.
- ⇒ Clôture des inscriptions : mercredi 16 avril 2025.
- ⇒ Le jury d'admissibilité se réunira le jeudi 5 juin 2025.
- ⇒ Les résultats seront consultables le vendredi 6 juin 2025 par voie d'affichage à l'école et sur le site Internet du CHU de Limoges.
- ⇒ Le jury d'admission se réunira le jeudi 19 juin 2025.
- ⇒ Les résultats seront consultables le vendredi 20 juin 2025 par voie d'affichage à l'école et sur le site Internet du CHU de Limoges.
- ⇒ A partir de la date d'affichage des résultats, vous aurez 10 jours pour confirmer votre entrée en formation. Sans réponse de votre part au-delà de cette date, votre place sera attribuée à un autre candidat.
- ⇒ Entrée en formation : Lundi 25 aout 2025

ANNEXE IV

De l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

ATTESTATION DE SUIVI DU STAGE D'OBSERVATION

Candidat :
Nom : Nom marital éventuel :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Mail :

DATE DU STAGE :

du : au :

ENTREPRISE :
Nom :
N° Siret :
Coordonnées :
Nom du responsable du suivi du stage d'observation du candidat :
Fonctions dans l'entreprise :

Appréciation du candidat (mettre une croix dans la colonne choisie et motivez impérativement votre choix dans la case observations)

CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Aptitudes relationnelles (communication avec les membres de l'équipe, relation avec les patients)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise des caractéristiques spécifiques d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Date

CACHET du responsable de l'entreprise (Nom – prénom et signature)

ANNEXE V

De l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

ATTENDUS DE LA FORMATION

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou social Connaissance du métier
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe
	Aptitude aux activités physiques
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

ANNEXE VI

De l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCÉ AU MOINS UN MOIS EN QUALITÉ D'AUXILIAIRE AMBULANCIER OU CONDUCTEUR D'AMBULANCE

Candidat :
Nom : Nom marital éventuel :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Mail :

PÉRIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL : (merci de préciser le nombre d'heures mensuelles)

Du : Au :
ENTREPRISE :
Nom :
N° Siret :
Coordonnées :
Nom du responsable dans l'entreprise :

Appréciation de l'employeur

CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Date

CACHET du responsable de l'entreprise (Nom – prénom et signature)